

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves  
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 12 décembre 2018 portant admission  
dans la réserve de la gendarmerie**

NOR : INTJ1834147A

Le ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la défense, notamment son article R. 4211-3,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

M. Frédéric, Marcel, Patrick POPINEAU est admis sur sa demande, pour compter de la date du présent arrêté, dans la réserve opérationnelle de la région de gendarmerie Nouvelle-Aquitaine, avec son grade et son ancienneté de grade.

Article 2

Ce capitaine de réserve de l'armée de terre est rattaché au corps des officiers de gendarmerie.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 décembre 2018.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général, commandant et délégué  
aux réserves de la gendarmerie,  
secrétaire général de la réserve citoyenne  
de défense et de sécurité,*  
O. KIM